

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE 12 MARS 2024

Étaient présents à l'assemblée extraordinaire :

Mme Sonia Fontaine, mairesse de Pointe-Calumet
M. Benoit Proulx, maire de Saint-Joseph-du-Lac
M. Daniel Laviolette, maire de Saint-Placide
M. François Robillard, maire de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
M. Denis Martin, maire de Deux-Montagnes
M. Pascal Quevillon, maire d'Oka

Lesquels forment quorum sous la présidence de M. Pierre Charron, préfet et maire de Saint-Eustache.

M. William Lépine, coordonnateur du développement économique, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Advenant 10 h 30, M. Pierre Charron déclare l'assemblée ouverte après avoir vérifié que tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par le Code municipal du Québec.

RÉSOLUTION 2024-054

NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT l'absence de la directrice générale et greffière-trésorière par intérim;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un secrétaire d'assemblée;

Il est PROPOSÉ par Pierre Charron et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

QUE le conseil procède à la nomination de monsieur William Lépine, coordonnateur du développement économique, à titre de secrétaire d'assemblée, et ce pour la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2024-055

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par et Sonia Fontaine APPUYÉ par François Robillard et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit accepté après les modifications apportées.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Nomination du secrétaire d'assemblée
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Nomination du directeur général et greffier-trésorier par intérim
6. Procuration générale au directeur général et greffier-trésorier
7. Procuration pour le directeur général et greffier-trésorier – Revenu Québec
8. Mise à jour des accès clic SÉCUR-Entreprises auprès de Revenu Québec
9. Nomination des responsables des services électroniques à Revenu Québec

10. Désignation du représentant et détermination de ses pouvoirs auprès de l'institution financière
11. Désignation d'un nouvel administrateur principal pour l'institution financière
12. Nomination du responsable pour les demandes et la gestion du compte de carte de crédit
13. 7^e Rendez-vous national du développement local
14. Clôture de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le préfet déclare la période de questions ouverte. N'ayant aucune question, le préfet clôt la période de questions.

RÉSOLUTION 2024-056

NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT la tenue de la présente assemblée extraordinaire;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière par intérim est absente pour une durée indéterminée;

CONSIDÉRANT QU'il a lieu de procéder à la nomination d'un directeur général et greffier-trésorier par intérim;

Il est PROPOSÉ par Pierre Charron et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

QUE le conseil procède à la nomination de monsieur William Lépine à titre de directeur général et greffier-trésorier par intérim.

QUE la rémunération de William Lépine soit bonifiée de 10 % au cours de la période où il agit à titre d'intérim.

QUE la présente prenne effet immédiatement, et ce, jusqu'à l'entrée en fonction du nouveau directeur général et greffier-trésorier, le 18 mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2024-057

PROCURATION GÉNÉRALE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

CONSIDÉRANT la nomination de Marc St-Pierre au poste de directeur général et greffier-trésorier à la MRC de Deux-Montagnes aux termes de la résolution numéro 2024-036 émise lors de l'assemblée ordinaire du conseil de la MRC du 26 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE la date d'embauche de Marc St-Pierre est fixée au 18 mars 2024;

Il est PROPOSÉ par Benoit Proulx APPUYÉ par Daniel Laviolette et RÉSOLU à l'unanimité des voix ce qui suit :

QUE le conseil de la MRC désigne le directeur général et greffier-trésorier, Marc St-Pierre, responsable des services électroniques et de l'ensemble des services tant offerts par Revenu Québec que par d'autres organismes gouvernementaux, paragouvernementaux ou municipaux donnant ainsi accès à toutes les informations relatives à la MRC et lui permettant d'agir pour et au nom de la MRC, et ce, à la date effective du 18 mars 2024.

QUE le conseil de la MRC autorise le préfet ou la direction générale à signer, pour et au nom de la MRC, toute procuration et tout autre document relatif à l'autorisation nécessaire pour donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2024-058

PROCURATION POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER – REVENU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la nomination de Marc St-Pierre au poste de directeur général et greffier-trésorier à la MRC de Deux-Montagnes aux termes de la résolution numéro 2024-036 émise lors de l'assemblée ordinaire du conseil de la MRC du 26 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE la date d'embauche de Marc St-Pierre est fixée au 18 mars 2024;

CONSIDÉRANT le poste vacant de coordination du service de comptabilité et finances;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-037 émise lors de l'assemblée ordinaire du conseil de la MRC du 26 février 2024 concernant l'entente de service pour la gestion financière de la MRC requérant les services de Marie-Josée Maltais pour assurer la gestion financière de la MRC dans l'intérim de l'embauche d'un.e nouveau.elle coordonnateur.rice du service de comptabilité et finances de la MRC;

Il est PROPOSÉ par Pascal Quevillon APPUYÉ par Sonia Fontaine et RÉSOLU à l'unanimité des voix exprimées ce qui suit :

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général et greffier-trésorier, Marc St-Pierre, à signer les procurations et révocations auprès de Revenu Québec autorisant le directeur général et greffier-trésorier, Marc St-Pierre comme étant la personne dont le Ministère est autorisé à communiquer les renseignements, et ce, à la date effective du 18 mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2024-059

MISE À JOUR DES ACCÈS CLICSÉQR-ENTREPRISES AUPRÈS DE REVENU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la résolution 2023-087 émise lors de l'assemblée ordinaire du conseil du 24 avril 2023;

CONSIDÉRANT la nomination de Marc St-Pierre au poste de directeur général et greffier-trésorier à la MRC de Deux-Montagnes aux termes de la résolution numéro 2024-036 émise lors de l'assemblée ordinaire du conseil de la MRC du 26 février 2024;

Il est PROPOSÉ par Denis Martin APPUYÉ par Benoit Proulx et RÉSOLU à l'unanimité des voix exprimées ce qui suit :

QUE le conseil confirme que Marc St-Pierre directeur général et greffier-trésorier soit désigné et agisse comme responsable des services électroniques pour et au nom de la MRC de Deux-Montagnes et qu'il ait les accès complets aux différentes plateformes nécessaires à la gestion.

QUE des accès restreints soient autorisés, selon les responsabilités et les fonctions de chacun à :

- Isabelle Jalbert, coordonnatrice en aménagement;
- William Lépine, coordonnateur du développement économique;
- Kevin Lecavalier, conseiller en aménagement du territoire;
- Anne Watelet, conseillère en développement durable;

- Laurence Gagnon-Shaigetz, conseillère en géomatique et en informatique.

QUE le conseil abroge toutes les résolutions portant sur le même objet.

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2024-060

**NOMINATION DES RESPONSABLES DES SERVICES ÉLECTRONIQUES
À REVENU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT la nomination de Marc St-Pierre au poste de directeur général et greffier-trésorier à la MRC de Deux-Montagnes aux termes de la résolution numéro 2024-036 émise lors de l'assemblée ordinaire du conseil de la MRC du 26 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE la date d'embauche de Marc St-Pierre est fixée au 18 mars 2024;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour les personnes désignées à agir à titre de responsable des services électroniques à Revenu Québec;

Il est PROPOSÉ par Daniel Laviolette APPUYÉ par François Robillard et RÉSOLU à l'unanimité des voix exprimées ce qui suit :

QUE le conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier Marc St-Pierre :

- à inscrire la MRC de Deux-Montagnes aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de la MRC de Deux-Montagnes à clicSÉCUR - Entreprises;
- à gérer l'inscription de la MRC de Deux-Montagnes à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités des responsables des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de la MRC, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de la MRC de Deux-Montagnes et à agir au nom et pour le compte de la MRC, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne);
- QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2024-061

DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT ET DÉTERMINATION DE SES POUVOIRS AUPRÈS DE L'INSTITUTION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la nomination de Marc St-Pierre au poste de directeur général et greffier-trésorier à la MRC de Deux-Montagnes aux termes de la résolution numéro 2024-036 émise lors de l'assemblée ordinaire du conseil de la MRC du 26 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE la date d'embauche de monsieur Marc St-Pierre est fixée au 18 mars 2024;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour le représentant de la MRC de Deux-Montagnes et de déterminer ses pouvoirs quant à l'administration de la MRC auprès de l'institution financière à laquelle est fait affaire;

Il est PROPOSÉ par François Robillard APPUYÉ par Sonia Fontaine et RÉSOLU à l'unanimité des voix exprimées ce qui suit :

QUE le préfet, Pierre Charron ou le préfet suppléant, Pascal Quevillon et le directeur général et greffier-trésorier, Marc St-Pierre, soient les représentants de la MRC de Deux-Montagnes à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à l'institution financière à laquelle elle fait affaire. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la MRC et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la MRC de Deux-Montagnes :

- Émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- Demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la MRC;
- Signer tout document ou toute convention utiles pour la bonne marche des opérations de la MRC.

QUE le directeur général et greffier-trésorier, Marc St-Pierre, exercera seul les pouvoirs suivants, au nom de la MRC de Deux-Montagnes :

- Faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- Concilier tout compte relatif aux opérations de la MRC.

QUE tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés de la façon suivante :

- Sous la signature de 2 (deux) d'entre eux, soit le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général et greffier-trésorier.

QUE le conseil accepte que, si l'un des représentants adopte l'usage d'un timbre de signature, la MRC reconnaisse toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et soit liée par celle-ci tout comme si elle avait été écrite, soit par ce représentant, soit avec son autorisation, peu importe qu'elle ait été effectuée sans autorisation, ou de toute autre manière.

QUE les pouvoirs mentionnés dans la présente résolution sont en sus de ceux que les représentants pourraient autrement détenir.

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer tous les documents pour donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2024-062

DÉSIGNATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR PRINCIPAL POUR L'INSTITUTION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la nomination de Marc St-Pierre au poste de directeur général et greffier-trésorier à la MRC de Deux-Montagnes aux termes de la résolution numéro 2024-036 émise lors de l'assemblée ordinaire du conseil de la MRC du 26 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE la date d'embauche de Marc St-Pierre est fixée au 18 mars 2024;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour la nomination de l'administrateur principal de l'institution financière à laquelle elle fait affaire;

Il est PROPOSÉ par Daniel Laviolette APPUYÉ par François Robillard et RÉSOLU à l'unanimité des voix exprimées ce qui suit :

QUE le conseil désigne Marc St-Pierre, directeur général et greffier-trésorier, à titre d'administrateur principal aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'ils soient investis de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin;

QUE le conseil abroge toutes les résolutions portant sur le même objet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2024-063

NOMINATION DU RESPONSABLE POUR LES DEMANDES ET LA GESTION DU COMPTE DE CARTE DE CRÉDIT

CONSIDÉRANT la nomination de Marc St-Pierre au poste de directeur général et greffier-trésorier à la MRC de Deux-Montagnes aux termes de la résolution numéro 2024-036 émise lors de l'assemblée ordinaire du conseil de la MRC du 26 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE la date d'embauche de monsieur Marc St-Pierre est fixée au 18 mars 2024;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour le nom de la personne responsable pour les demandes et la gestion du compte de carte de crédit;

CONSIDÉRANT qu'il sera nécessaire de demander l'autorisation auprès du Conseil lorsqu'une demande de cartes de crédit Desjardins supplémentaire sera requise dans le futur;

Il est PROPOSÉ par Denis Martin APPUYÉ Benoit Proulx et RÉSOLU à l'unanimité des voix exprimées ce qui suit :

QUE la personne morale (« la MRC de Deux-Montagnes ») délègue à M. Pierre Charron, préfet, et M. Marc St-Pierre, directeur général et greffier-trésorier, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »).

QUE la MRC de Deux-Montagnes soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables.

QUE la MRC s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités.

QUE Pierre Charron, préfet et Marc St-Pierre, directeur général et greffier-trésorier, soient autorisés à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou les limites de crédit, et qu'ils aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes.

QUE Pierre Charron, préfet et Marc St-Pierre, directeur général et greffier-trésorier, puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant.

QUE le conseil abroge toutes les résolutions portant sur le même objet.

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer tous les documents pour donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2024-064

7^E RENDEZ-VOUS NATIONAL DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

CONSIDÉRANT la nature stratégique de l'événement;

CONSIDÉRANT QUE l'événement était prévu au budget 2024;

Il est PROPOSÉ par Sonia Fontaine APPUYÉ François Robillard et RÉSOLU à l'unanimité des voix exprimées ce qui suit :

QUE le conseil autorise la participation de William Lépine au 7^e rendez-vous national du développement économique organiser par la FQM.

QUE le directeur général et greffier-trésorier par intérim soit autorisé à signer tous les documents pour donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2024-065

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

ADVENANT 10 h 44, il est PROPOSÉ par François Robillard APPUYÉ par Denis Martin et RÉSOLU à l'unanimité des voix;

QUE le conseil clôt la présente assemblée après avoir épuisé tous les sujets à l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Charron
Préfet

William Lépine
Directeur général et greffier-
trésorier par intérim